

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2008-13-8-2

Séance du vendredi 28 novembre 2008

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (E 041) ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A LA CONDUITE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2008/I-10/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007, relative à la politique de la jeunesse en 2008, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° 10/44-07 du 20 décembre 2007 relative à la mise en œuvre d'un programme de soutien à la conduite accompagnée à partir de 2009
- VU la délibération n° 2008/I-1/01 du Conseil Général du 14 décembre 2007 fixant le budget primitif du Département pour 2008,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°2008-7-8-7 du 6 juin 2008 autorisant la signature des conventions avec les écoles de conduites et les assurances,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accepte la modification de l'article 3 de la convention type avec les assurances telle que proposée dans le rapport

- autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Automobile-Club dont le projet est annexé au rapport

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstention